

N°2025-009

Département de la
Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy
Canton de Sevrans

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Ville de SEVRAN**

REGISTRE DES
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU LUNDI 10 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 mars à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Sevrans, légalement convoqué le 25/02/2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de la Commune et Président du C.C.A.S.

Présents : Stéphane Blanchet, Danièle Roussel, Dominique Mériguet, Bachir Bessaha, Benoît Lemaître, Cherifa Bounoua, Jacques Dufour

Excusés : Naïma Hamdaoui, Ludovic Jacquart, Ivette Selemani, Martine Patron Chalubert.

Assistaient à la séance : Graziella Jaccod, Lynda Agueni, Zahia Icheboudène

OBJET : Plan de formation 2025-2026

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Sur proposition de son Président,**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R. 123-20 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 115-4 et L.422-21 L.423-3 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les Collectivités Territoriales et leurs Établissements Publics Administratifs d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel pour leurs agents,

CONSIDÉRANT que le plan de formation a les objectifs suivants : développer les compétences des agents pour améliorer la qualité du service public, accompagner les évolutions professionnelles et les mobilités, favoriser l'adaptation des agents aux changements technologiques et organisationnels, contribuer à la réalisation des projets stratégiques de la collectivité,

CONSIDÉRANT que le plan de formation 2025-2026 a été établi en tenant compte des besoins de la structure et des agents ;

Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Adopté par	7 voix	Unanimité
Présents ou représentés	7 voix	
Exprimés	7 voix	
Pour	7 voix	
Contre	XX voix	
Abstention	XX voix	
NPPV	XX voix	

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de formation 2025-2026 pour le personnel du C.C.A.S. de la Ville de Sevran, articulé autour des 5 axes stratégiques détaillés ci-dessous :

- Assurer la sécurité des agents,
- Accompagner la fonction managériale et la modernisation de l'administration,
- Favoriser l'intégration, la mobilité et la progression de carrière,
- Renforcer le développement des valeurs de la collectivité,
- Optimiser l'accueil des usagers.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce plan de formation.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget du CCAS.

Le Maire, Président du C.C.A.S. :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération sera transmise en Préfecture de Seine-Saint-Denis au titre du Contrôle de Légalité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Le Maire, Président du CCAS
Stéphane BLANCHET



17 MARS 2025

M. le Président du CCAS certifie que le présent acte a été :
 Reçu en Préfecture le :
 Affiché le :